

Valeur ajoutée de l'industrie agro-alimentaire en Wallonie.

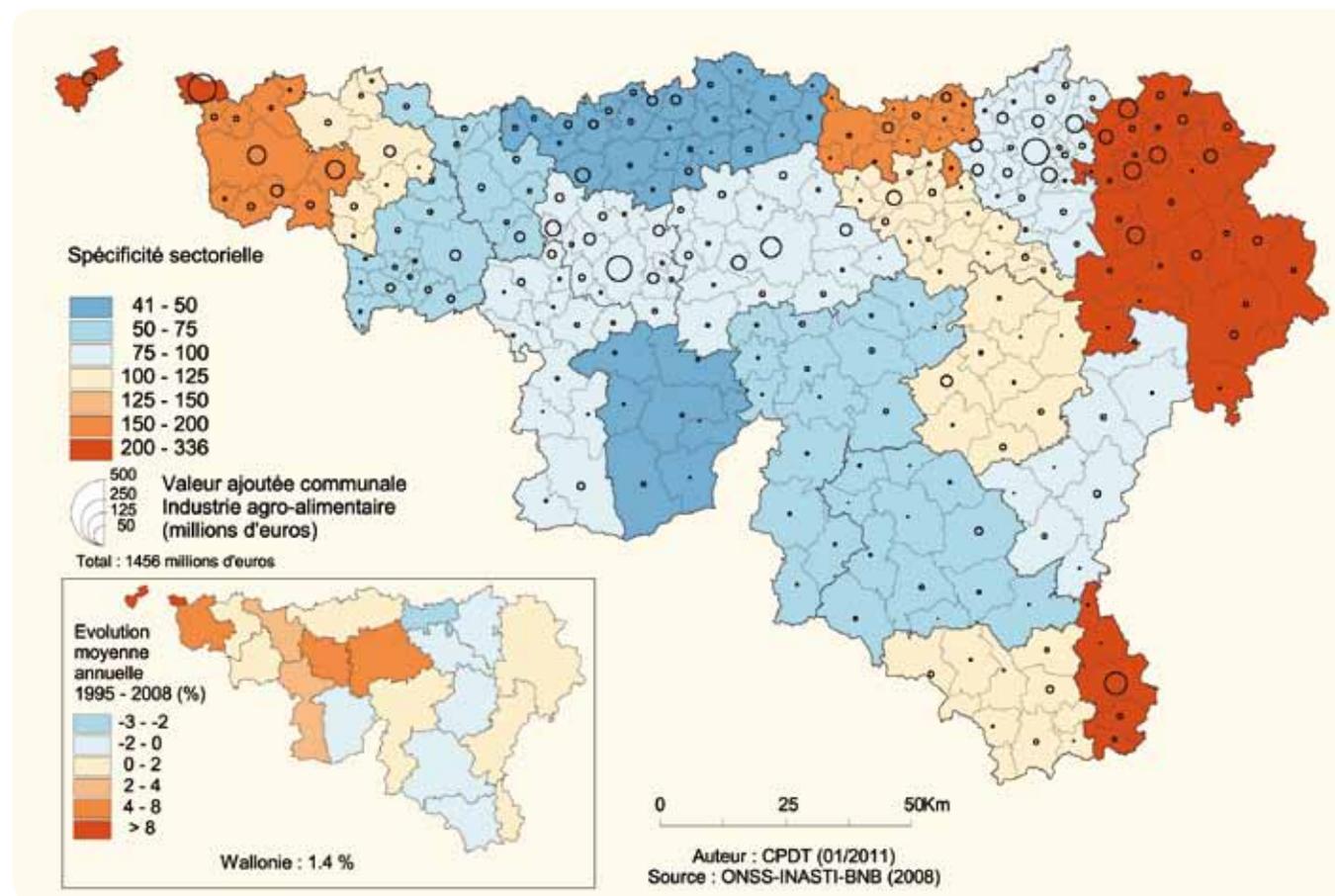
La carte principale fournit deux informations. La première concerne la valeur ajoutée du secteur qui est produite par commune, représentée par un cercle proportionnel à son volume. La plupart des cartes de valeur ajoutée pour la Wallonie en 2008 utilisent la même échelle afin de pouvoir comparer les volumes des différents secteurs. La seconde donnée est celle de la spécificité sectorielle des arrondissements, en couleur de fond. Elle permet de mieux rendre compte des spécificités structurelles.

La petite carte indique l'évolution de la valeur ajoutée du secteur par arrondissement (évolution moyenne annuelle 1995 – 2008).

L'industrie agro-alimentaire représente 2,0 % de l'économie wallonne en 2008.

Globalement, la valorisation en aval de la production agricole pourrait être plus développée en Wallonie. C'est dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse qu'elle est la plus spécifique, sur la base locale laitière, herbagère et fruitière. Ailleurs, il s'agit plus d'une industrie agro-alimentaire de type urbain ou en tout cas peu connectée directement à l'agriculture locale : transformation des fruits et légumes et de la viande à Mouscron, brasserie à Liège et à Charleroi, chocolaterie à Arlon (...)

Valeur ajoutée de l'industrie agro-alimentaire en Wallonie (2008).



Valeur ajoutée de l'industrie agro-alimentaire en Wallonie.

La carte principale fournit deux informations. La première concerne la valeur ajoutée du secteur qui est produite par commune, représentée par un cercle proportionnel à son volume. La plupart des cartes de valeur ajoutée pour la Wallonie en 2008 utilisent la même échelle afin de pouvoir comparer les volumes des différents secteurs. La seconde donnée est celle de la spécificité sectorielle des arrondissements, en couleur de fond. Elle permet de mieux rendre compte des spécificités structurelles.

La petite carte indique l'évolution de la valeur ajoutée du secteur par arrondissement (évolution moyenne annuelle 1995 – 2008).

L'industrie agro-alimentaire représente 2,0 % de l'économie wallonne en 2008.

Globalement, la valorisation en aval de la production agricole pourrait être plus développée en Wallonie. C'est dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse qu'elle est la plus spécifique, sur la base locale laitière, herbagère et fruitière. Ailleurs, il s'agit plus d'une industrie agro-alimentaire de type urbain ou en tout cas peu connectée directement à l'agriculture locale : transformation des fruits et légumes et de la viande à Mouscron, brasserie à Liège et à Charleroi, chocolaterie à Arlon et à Eupen, fromagerie à Namur, confiserie à Floreffe, produits surgelés à Leuze, eaux minérales à Spa et à Chaudfontaine, etc. En particulier, la production betteravière des

plateaux limoneux est plutôt valorisée en Région flamande et tend même à régresser en Wallonie.

Valeur ajoutée de l'industrie agro-alimentaire en Wallonie.

Niveau spatial :

Communes.
Arrondissements.

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Toutes les cartes de valeur ajoutée 2008, à l'échelle de la Belgique et de la Région wallonne, présentées dans cet atlas, sont réalisées selon le même procédé.

Afin d'estimer les valeurs ajoutées sectorielles de chaque commune, nous utilisons deux types de données : les valeurs ajoutées sectorielles au niveau provincial fournies par la Banque nationale de Belgique (pour l'année 2008) et l'emploi sectoriel par commune, délivré par l'INASTI pour les travailleurs indépendants et par l'ONSS pour les travailleurs salariés (année 2008).

L'ONSS permet de produire une matrice de l'emploi salarié dans 28 secteurs pour les 589 communes de Belgique. En revanche, les données INASTI ne sont pas compatibles avec la division sectorielle NACE. Afin d'attribuer ces données à la division NACE, nous avons utilisé les données de la TVA.

Les valeurs ajoutées pour les 28 secteurs d'activité de chaque province ont été ventilées sur base de l'emploi sectoriel par commune. L'hypothèse de base est que la productivité sectorielle est similaire dans chaque commune de la même province. Ainsi, la valeur ajoutée

du secteur de l'industrie agro-alimentaire a été ventilée en fonction de la part de chaque commune dans l'emploi provincial du secteur.

Les spécificités sectorielles par arrondissement sont calculées comme suit :
Part de la valeur ajoutée du secteur dans l'arrondissement / part de la valeur ajoutée du secteur pour la Wallonie.

Méthode de classification :

Classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et oranges, respectivement pour les lieux supérieurs et inférieurs à la moyenne.

Données utilisées:

- Emploi ONSS (employés), 28 secteurs NACE 2008.
- Emploi INASTI (indépendants), 28 secteurs INASTI 2008.
- Données TVA (lien code NACE – code INASTI).
- Valeur ajoutée provinciale, 28 secteurs NACE 2008.

Statistiques :

Poids du secteur de l'industrie agro-alimentaire :
2,0 % de la valeur ajoutée totale.

Valeurs ajoutées communales :

- Somme : 1 456 millions d'euros
- Valeur minimum : 0
- Valeur maximum : 92 millions d'euros

Spécificité structurelle des arrondissements :

- Moyenne : 100
- Valeur minimum : 41
- Valeur maximum : 336

Croissance moyenne annuelle des arrondissements :

- Moyenne : 1,4 %
- Valeur minimum : -2,1 %
- Valeur maximum : 10,1 %

Sources des données :

- Office National de Sécurité Sociale (ONSS ; <http://www.onss.be/onssrsz/fr/home.htm>).
- Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI – Belgique ; <http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/index.htm>).
- Banque nationale de Belgique (BNB ; <http://www.nbb.be>).

Auteurs :

- Pablo Medina Lockhart :
pmedinal@ulb.ac.be
- Prof. Christian Vandermotten :
cvdmotte@ulb.ac.be

